

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU de la séance du 4 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre novembre, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire.

Date d'affichage de la convocation : 28 octobre 2021

Présents : MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN – Marie-Andrée LARDIERE – MM. Vincent BRETECHER – Patrice PAVAGEAU – Mme Valérie TARDY – M. Grégory THEPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT – M. Baptiste SORIN

Procurations : Mme Martine FAUCHARD à M. Bernard DABRETEAU – Mme Aurélie GAZEAU à Mme Solène GUIBERT – Mme Mélanie CHOBLET à Mme Valérie TARDY – M. Sébastien PAVAGEAU à M. Grégory THEPAULT

Absents : Mme Sylvette LAMOUREUX – MM. Franck CORNEVIN – Fabien GUIBRETEAU – Mathieu ROBIN

Secrétaire de séance : Mme Aurélie JOULIN

Assistait également à la réunion : M. Edouard ALBY, Directeur Général des Services

ORDRE DU JOUR

- 80.11.21 Transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération
- 81.11.21 Modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière
- 82.11.21 Rapport d'activité 2020 Terres de Montaigu Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière
- 83.11.21 Budget principal et budgets annexes : Décisions modificatives
- 84.11.21 Souscription pour dalles podotactiles rue d'Anjou
- 85.11.21 Réhabilitation de la Mairie - Avenant MB Menuiserie
- 86.11.21 Réhabilitation de la Mairie - Avenant Loirat & Sauvaget
- 87.11.21 Réhabilitation de la Mairie – Avenant AGP Plâtrerie
- 88.11.21 Réhabilitation et rénovation des halles - Avenant Atelier du Bocage
- 89.11.21 Valorisation de la place de la Mairie - Avenant Poissonnet TP
- 90.11.21 Micro-Station La Dorinière – Autorisation Lancement Marché
- 91.11.21 Création d'une opération pour compte de tiers "Equipement informatique dans les écoles privées"
- 92.11.21 Ecole la source - Participation dans le cadre du contrat d'association pour l'année scolaire 2020/2021 - Annule et remplace la délibération n°69.09.21
- 93.11.21 Mandat spécial au maire – Congrès des Maires de France
- 94.11.21 ZAC de la Caillonnière, tranches 4 et 5 - Approbation du cahier de cession et du cahier de prescription
- 95.11.21 Recensement de la population 2022 - Détermination de la rémunération des agents
- 96.11.21 Création et suppression d'un poste de la filière technique

Après l'ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, en vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme Mme Aurélie JOULIN en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

INTERCOMMUNALITÉ

80.11.21 - Transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes depuis le 1er janvier 2021 remplit les conditions démographiques pour se transformer en communauté d'agglomération.

Afin de pouvoir se transformer en communauté d'agglomération, la communauté de communes doit se doter de compétences obligatoires, et ainsi modifier ses statuts.

Monsieur le Maire ajoute que l'ensemble des biens, droits et obligations de l'établissement public de coopération intercommunale transformé sont transférés au nouvel établissement public qui est substitué de plein droit à l'ancien établissement dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date de l'acte duquel la transformation est issue.

S'agissant des conseillers communautaires composant l'organe délibérant de l'ancien établissement, ces derniers conservent leur mandat, pour la durée de celui-ci restant à courir, au sein de l'organe délibérant du nouvel établissement.

Monsieur le Maire précise que la procédure de transformation requiert une délibération du conseil communautaire et des conseils des communes membres.

Des conditions de majorité sont également requises, identiques aux conditions de création d'un EPCI à savoir :

- 2/3 au moins des organes délibérants, représentant la moitié de la population totale,
- Ou la moitié des organes délibérants des membres représentant les 2/3 de la population.

Cette majorité doit comprendre l'avis favorable du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse et est supérieure au 1/4 de la population du territoire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la transformation de la communauté de communes Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière en Communauté d'Agglomération à effet au 1er janvier 2022 et pour une durée illimitée et charge Monsieur le Maire de l'exécution de la délibération.

81.11.21 - Modification des statuts de Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Afin de pouvoir se transformer en communauté d'agglomération, la communauté de communes doit se doter de compétences obligatoires, et ainsi modifier ses statuts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les transferts de compétences obligatoires exposées avec effet au 31 décembre 2021, approuve les autres modifications statutaires avec effet au 31 décembre 2021, adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier et charge Monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

82.11.21 - Rapport d'activité 2020 Terres de Montaigu Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité pour l'année 2020 de Terres de Montaigu Communauté de Communes Montaigu – Rocheservière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport d'activité.

FINANCES

83.11.21 - Budget principal et budgets annexes : Décisions modificatives

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire précise que pour donner suite aux différentes réalisations, il est nécessaire d'ajuster les sections de fonctionnement et d'investissement des budgets suivants :

- Budget annexe Opérations Immobilières et Commerciales
- Budget annexe ZAC La Caillonnaière
- Budget Principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les décisions modificatives n°1 du budget annexe Opérations Immobilières et Commerciales, du budget annexe ZAC La Caillonnaière et du budget Principal.

84.11.21 - Souscription pour dalles podotactiles rue d'Anjou

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'un accord de principe a été convenu avec le syndicat de copropriété Agence Nantaise de Gestion, propriétaire de la SCI des Ormeaux, pour l'installation de dalles podotactiles aux abords des commerces.

L'installation ayant été réalisée en régie, par les services techniques de la commune, il convient de facturer au syndicat la somme de 584.60€ TTC correspondant aux travaux effectués.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de facturer la somme de 584.60€ TTC au syndicat de copropriété Agence Nantaise de Gestion pour les travaux d'installations de dalles podotactiles et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires liées.

MARCHES PUBLICS

85.11.21 - Réhabilitation de la Mairie - Avenant MB Menuiserie

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 de l'entreprise MB Menuiserie pour le marché de réhabilitation de la mairie (lot n°7), pour l'ajout de stores vénitiens intérieurs motorisés et d'étagères de rangement.

Le montant HT de l'avenant s'élève à + 14 603.74€ soit + 17 524.49€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant présenté, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 12 « bâtiments communaux », imputation 23131.

86.11.21 - Réhabilitation de la Mairie - Avenant Loirat & Sauvaget

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 de l'entreprise Loirat & Sauvaget pour le marché de réhabilitation de la mairie (lot n°16), pour l'ajout d'un écran de vidéo projection.

Le montant HT de l'avenant s'élève à + 2 460.00€ HT soit + 2 952.00€ HT.

Monsieur le Maire demande à Madame Christelle SAUVAGET, Adjointe au Maire personnellement intéressée, de se retirer pour le vote de la délibération.

Madame Christelle SAUVAGET, Adjointe au Maire, se retire pour le vote de la délibération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant présenté, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 12 « bâtiments communaux », imputation 23131.

87.11.21 - Réhabilitation de la Mairie – Avenant AGP Plâtrerie

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Madame Christelle SAUVAGET intègre à nouveau la séance.

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 de l'entreprise AGP Plâtrerie pour le marché de réhabilitation de la mairie (lot n°8), concernant des prestations complémentaires de cloisons correspondant aux placards intégrés.

Le montant HT de l'avenant s'élève à +1 673.20€ HT soit + 2 007.84€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant présenté, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 12 « bâtiments communaux », imputation 23131.

88.11.21 - Réhabilitation et rénovation des halles - Avenant Atelier du Bocage

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 de l'entreprise Atelier du Bocage pour le marché de réhabilitation et de rénovation des halles (lot n°2), correspondant à la modification de charpente des halles tout en tenant compte de la rampe PMR.

Le montant HT de cet avenant s'élève à + 3 992.87€ soit + 4 791.44€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant présenté, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 12 « bâtiments communaux », imputation 23131.

89.11.21 - Valorisation de la place de la Mairie - Avenant Poissonnet TP

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 de l'entreprise Poissonnet TP pour le marché de valorisation de la place de la Mairie (lot n°1), correspond aux travaux complémentaires suivants :

- Raccordement réseaux EU/EP de la Mairie
- Réfection d'enrobé non prévu initialement avec trottoirs
- Dépose pavés et bordures devant les commerces Grande Rue.

Le montant HT de l'avenant s'élève à 16 315.00€ soit 19 578.00€ TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'avenant présenté, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution et précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 17 « aménagement du territoire », imputation 2315.

90.11.21 - Micro-Station La Dorinière – Autorisation Lancement Marché

Rapporteur : Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire

Monsieur Joël OIRY, 1er Adjoint au Maire, expose les obligations d'assainissement collectif, nécessitant la création d'une micro-station au village de la Dorinière, ainsi que les travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de micro-station pour le village de la Dorinière, approuve l'enveloppe estimative du projet, autorise Monsieur le Maire à lancer le marché et à effectuer toutes les démarches liées et dit que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets.

AFFAIRES SCOLAIRES

91.11.21 - Création d'une opération pour compte de tiers "Equipement informatique dans les écoles privées"

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du Plan de relance, Terres de Montaigu a sollicité une subvention auprès de l'Etat pour l'équipement numérique des écoles primaires.

Le règlement de ce financement imposait qu'une seule collectivité candidate pour l'ensemble des établissements scolaires du territoire. Aussi, l'équipement des écoles privées a été intégré dans la demande de subvention Plan de relance.

Pour autant, Terres de Montaigu ne peut porter financièrement la charge de l'équipement informatique des écoles privées, la relation avec les établissements privés étant de compétence communale. Aussi, il est proposé de créer une opération pour compte de tiers pour traduire les flux financiers entre la commune et Terres de Montaigu sur la dotation des écoles privées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, crée une opération pour compte de tiers libellée « Equipement informatique dans les écoles privées » plafonnée à 4 160€, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat entre la commune et Terres de Montaigu et ouvre les crédits budgétaires nécessaires au chapitre 45 Opérations pour compte de tiers au budget principal.

92.11.21 - Ecole la source - Participation dans le cadre du contrat d'association pour l'année scolaire 2020/2021 - Annule et remplace la délibération n°69.09.21

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire précise qu'il convient de modifier la délibération n°69.09.21, les effectifs indiqués sur la délibération n°69.09.21 étant erronés. Cette modification entraîne un changement dans le montant de la participation communale 2020/2021 versée à l'OGEC de l'école « La Source ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête la nouvelle participation communale pour l'année 2020/2021 de la façon suivante :

Année scolaire 2020/2021		
1 ^{er} trimestre	158 élèves élémentaires x 379.20€ /4 66 élèves maternelles x 1 355.72€ /4	37 347.78€
2 ^{ème} trimestre	159 élèves élémentaires x 379.20€ /4 70 élèves maternelles x 1 355.72€ /4	38 798.30€
3 ^{ème} trimestre	158 élèves élémentaires x 379.20€ /4 69 élèves maternelles x 1 355.72€ /4	38 364.57€
4 ^{ème} trimestre	161 élèves élémentaires x 379.20€ /4 72 élèves maternelles x 1 355.72€ /4	39 665.76€
	TOTAL	154 176.41€

CONGRES DES MAIRES

93.11.21 - Mandat spécial au maire – Congrès des Maires de France

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris du 16 au 18 novembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire de participer au prochain Congrès des Maires de France et prend en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées.

URBANISME

94.11.21 - ZAC de la Caillonnière, tranches 4 et 5 - Approbation du cahier de cession et du cahier de prescription

Rapporteur : Laurent BERTAUD, Adjoint au Maire

Monsieur Laurent BERTAUD, Adjoint au Maire, chargé de l'urbanisme, informe les conseillers de l'avancée de la commercialisation des terrains des tranches 4 et 5 de la ZAC de la Caillonnière.

Monsieur Laurent BERTAUD précise qu'afin de procéder à ces mises en vente de terrains, il convient d'approuver au préalable le cahier des charges de cession ou de location des terrains ainsi que le cahier de prescriptions et de recommandations architecturales, urbaines et paysagères.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces deux documents, pour chaque tranche, et autorise Monsieur le Maire à signer ces cahiers et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PERSONNEL COMMUNAL

95.11.21 - Recensement de la population 2022 - Détermination de la rémunération des agents

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Monsieur le Maire rappelle que le recensement 2021 fut annulé dans le cadre de la crise sanitaire et reporté du 20 janvier au 19 février 2022.

Monsieur le Maire ajoute que pour la réalisation du recensement de la population 2022, la commune a été divisée en six districts (secteurs géographiques attribués), ce qui implique le recrutement de six agents recenseurs.

Monsieur le Maire propose de déterminer la rémunération des agents recenseurs en fonction du nombre de logements.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création de 6 postes d'agents recenseurs pour la période allant du 7 janvier au 22 février 2022, approuve la proposition de rémunération présentée et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats des agents recenseurs ainsi que tous documents s'y affèrent.

96.11.21 - Création et suppression d'un poste de la filière technique

Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire

Compte tenu du besoin actuel des services techniques de consolider l'équipe, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet soit 35 heures à compter du 1er janvier 2022.

Monsieur le Maire propose également de supprimer le poste, non occupé, d'agent de maîtrise du tableau des effectifs filière technique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, supprime du tableau des effectifs, filière technique, le poste d'agent de maîtrise principal, crée l'emploi d'agent technique polyvalent en milieu rural à temps complet à compter du 1er janvier 2022, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, publier la vacance de poste et mener à bien le recrutement pour ce poste et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget 2021 chapitre 12.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

Informations diverses

Pouvoir du Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la signature du devis pour l'éclairage des halles, reçu de l'entreprise Loirat & Sauvaget, pour un montant de 8 562,00€ HT.

Marché des producteurs et artisans, rue de la Mairie

Madame Christelle SAUVAGET, Adjointe au Maire, chargée de la communication, présente les réflexions envisagées par le groupe de travail, concernant l'organisation du futur marché du samedi matin, rue de la Mairie.

Madame Christelle SAUVAGET précise qu'un règlement est en cours d'élaboration.

Certains points, tels que les droits de place, le paiement éventuel d'un forfait électrique... sont encore en réflexion.

Le projet finalisé sera présenté aux conseillers municipaux prochainement.

Planning conseils municipaux 2022

Monsieur le Maire présente les dates des conseils municipaux 2022, pour le premier semestre.

Les séances seront organisées le jeudi, à 20h30, à la Mairie :

- 27 janvier
- 24 février
- 24 mars
- 31 mars
- 28 avril
- 9 juin
- 7 juillet

Visite Vendée Tri

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la proposition de Trivalis sur la possibilité pour les conseillers municipaux qui le souhaitent, de visiter le site Vendée Tri.

Monsieur Antoine ORCIL, Adjoint au Maire, chargé de l'environnement, ajoute que cette visite pourrait être organisée sur une journée complète, avec un complément d'information sur la participation actuelle de la commune en tant que commune test zéro déchet.

Débat télétravail

Monsieur le Maire expose l'obligation d'organisation d'un débat sur le télétravail pour les agents de la collectivité, avant le 31 décembre 2021.

Ce débat doit porter sur un ensemble de conditions, telles que la durée maximale légale hebdomadaire, les moyens matériels, les modalités de refus d'octroi du télétravail, le versement de l'allocation forfaitaire...

Monsieur le Maire ajoute que ce sujet nécessite une réelle réflexion sur plusieurs mois, qui ne peut être organisée avant la fin de l'année. Il propose de reporter ce sujet et de l'étudier dans un temps prochain.

Le Conseil Municipal donne son accord pour ne pas mettre en place une organisation de télétravail dans la collectivité pour le moment et demande de prendre le temps nécessaire pour l'élaboration d'un réel protocole.

Election du nouveau Conseil Municipal Enfants (CME)

Monsieur le Maire présente la liste des nouveaux élus conseillers municipaux enfants :

Louna THEPAULT
Chloé DRONET
Anatole HONORE
Maxence TENAUD

Gabriel RIOU
Célestin BADIÉ
Kyllian BONNET-GUIBERT
Tom GAUTIER

Noémie MADOULE
Léa BACHELIER
Melvin TEIXEIRA
Kélya ROBIN

Monsieur le Maire précise que la présence de conseillers municipaux est souhaitable à chaque séance du CME, pour accompagner les enfants.

Les conseillers municipaux intéressés se rapprochent de madame Iraceme GONCALVES, Adjoint au Maire, pour l'organisation.

Départ d'un agent communal

Monsieur le Maire expose le départ de Nicole BERTHOMÉ, agent chargé de l'urbanisme, du secrétariat des services techniques et des inscriptions scolaires, le 2 novembre 2021. Sonia MADOULÉ prend la suite de ses fonctions, pour une durée de 4 mois, sur un poste contractuel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures et deux minutes.

Compte-rendu de séance du 4 novembre 2021 signé par :

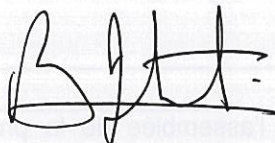
La secrétaire de séance,



Aurélie JOULIN



Le Maire,



Bernard DABRETEAU